

# CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 27 MARS 2018

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, le 27 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Auzelles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Paul POUGET-CHABROLLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2018.

Nombre de conseillers : - en exercice : 9 - présents : 7 - représenté : 1 - votants : 8

PRESENTS : M. POUGET-CHABROLLE, Maire – MM. SEPTIER, et FOULHOUX, Adjoints - Mme NUNES - M. COMONT – Mme BRUN – M. GEOFFRE.

REPRESENTE : Mme ROMEUF par M. POUGET-CHABROLLE.

ABSENT : Mme BERNARD.

### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 NOVEMBRE 2017.**

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 10 novembre 2017, est approuvé à l'unanimité.

### **2. COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2017.**

M. le Maire présente les comptes de gestion 2017 du budget communal, de l'assainissement et du CCAS, dressés par Mme la receveuse municipale.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2017.

Le conseil, présidé par M. SEPTIER Maurice, approuve à l'unanimité, les comptes administratifs 2017 des 3 budgets qui retracent les opérations de l'exercice 2017.

### **3. AFFECTATIONS DES RESULTATS.**

Il est ensuite décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget communal d'un montant de 122 527.06 €, à la section d'investissement pour 110 624.45 € et le reste constitue un report à nouveau créditeur en section de fonctionnement (11 902.61 €).

L'excédent de fonctionnement du budget assainissement d'un montant de 763.76 € est affecté à l'excédent reporté en fonctionnement (report à nouveau créditeur).

### **4. VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de voter le taux des trois taxes locales relevant de la compétence de la commune.

Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de reconduire les taux d'imposition de l'année précédente :

- Taxe d'habitation : 3.80 %
- Taxe foncière (bâti) : 5.37 %
- Taxe foncière (non bâti) : 39.91 %

## **5. FIXATION DE LA REDEVANCE ANNUELLE D'ASSAINISSEMENT 2018.**

Le conseil décide de maintenir le montant de la redevance annuelle d'assainissement, à savoir 75.30 €, pour l'année 2018, à laquelle se rajoute 11,70 € de redevance pour modernisation des réseaux de collecte, soit un total de 87 €.

## **6. SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE.**

Le Conseil Municipal donne son accord pour le versement de subventions aux associations suivantes :

	Pour mémoire budget précédent	Vote du Conseil Municipal
<b>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE</b>	<b>4 444.00</b>	<b>3 513.50</b>
- A.D.M.R.	150.00	150.00?
- Auzelloise	500.00	500.00
- Club espoir	100.00	100.00
- Cie sapeurs pompiers de Cunlhat	400.00	400.00
- Collège de Cunlhat voyage scolaire	550.00	0.00
- Collège de St Amant voyage scolaire (75€ x 1 élève)	75.00	0.00
- Comité d'organisation concours agricole de Tours-sur-Meymont	50.00	50.00
- Comité de lutte contre le cancer	100.00	100.00
- Comité des fêtes	500.00	500.00
- Coopérative école publique Cunlhat voyage scolaire (46 x 15 élèves)	506.00	690.00
- Coopérative école maternelle Cunlhat (46€ x 6 élèves)	368.00	276.00
- Coopérative école St Dier (classe de neige 1 élève)	0.00	50.00
- Maison de l'alimentation d'Ambert	50.00	50.00
- Mission Locale du Livradois-Forez (PAIO)	895.00	447.50
- Pétanque auzelloise	100.00	100.00
- Société de chasse d'Auzelles	100.00	100.00

L'association A.D.M.S. (Association de Défense des droits des Membres des Sections) a déposé une demande de subvention. Or les subventions sont accordées aux associations de la commune qui organisent sur la commune des manifestations/animations ouvertes au public. L'A.D.M.S. ayant des projets qui vont dans ce sens, le conseil réexaminera alors sa demande.

## **7. VOTES BUDGETS PRIMITIFS 2018.**

### - Budget communal :

Dépenses de fonctionnement : 350 488.61 €	Recettes de fonctionnement : 350 488.61 €
Dépenses d'investissement : 484 240.45 €	Recettes d'investissement : 484 240.45 €
Dépenses totales : <b>834 729.06 €</b>	Recettes totales : <b>834 729.06 €</b>

### - C.C.A.S. :

Dépenses de fonctionnement : <b>5 460.00 €</b>	Recettes de fonctionnement : <b>5 460.00 €</b>
--	--

### - Assainissement :

Dépenses de fonctionnement : 8 722.76 €	Recettes de fonctionnement : 8 722.76 €
Dépenses d'investissement : 38 457.60 €	Recettes d'investissement : 38 457.60 €
Dépenses totales : <b>47 180.36 €</b>	Recettes totales : <b>47 180.36 €</b>

## **8. REFECTON DE D'ECLAIRAGE PUBLIC (T.E.P.C.V.).**

Le Conseil Municipal approuve la proposition de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, grâce au programme T.P.C.V. (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), de procéder à la rénovation des lampes d'éclairage public vétustes et énergivores. L'estimation globale des travaux s'élève à **2 100 € H. T.**, le coût restant à la charge de la commune serait de **525.54 €**

## **9. ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOMS AU LIEU-DIT « LES GRUNS ».**

Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet des travaux réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (S.I.E.G.).

L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le S.I.E.G., en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de **13 000.00 € H.T., soit 15 600 € T.T.C.**

Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

Le Conseil Départemental finance à hauteur du taux du FIC de la commune, soit 30,30 % pour la commune d'Auzelles, du coût H.T. des travaux restant à la charge de la Commune, soit **3 939 €.**

## **10. TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AUX GRUNS.**

Le Conseil Municipal approuve l'avant projet estimé à **18 000.00 € H.T.** Conformément aux décisions prises par son comité, le S.I.E.G. peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T., et en demandant à la commune un fond de concours égal à 50% de ce montant, soit **9 000 €.**

## **11. RESTAURATION DE L'EGLISE : AVENANT DE TRANSFERT TC1 vers TC2** **Entreprise COMTE.**

Transfert concernant les travaux de la sacristie :

- Lot 1 : MACONNERIE PIERRE DE TAILLE : **14 949.56 € H.T.**
- Lot 2 : MENUISERIE FERRONNERIE : **2 154 € H.T.**

## **12. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE.**

Le Conseil Municipal décide de créer, dans le cadre d'une évolution de carrière, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, un poste d'adjoint technique principal de première classe, à temps complet.

## **13. RESILIATION DE LA CONVENTION MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal décide de résilier la convention de « mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement » conclue avec le Conseil Départemental. En effet, les prestations du SATESE sont intégrées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans l'offre de service de l'A.D.I.T. (Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale), à laquelle la commune a adhéré par délibération en date du 12 mai 2017.

## **14. DIVERS.**

- Rénovation éclairage public : Dans le cadre du « programme CEE Economies d'Energie dans les TEPCV » la Communauté de Commune d'Ambert Livradois propose la **rénovation de l'éclairage public communal avec le SIEG.**

- Montant prévisionnel des travaux : 35 000 € HT
- Reste à charge pour la commune : 12 672 € HT (versé au SIEG)
- Montant CEE versé à la commune : 9 657 € HT

Un accord de principe va être donné, en attendant de recevoir l'avant-projet que le SIEG va établir.

- Affouage : le conseil municipal propose de vendre le bois d'affouage, c'est-à-dire du bois de chauffage composé de feuillus, puis déduction faite des frais de verser l'argent aux membres des sections. Mais M. COUPAT, président de l'A.D.M.S. refuse cette proposition. Il demande que le conseil municipal prenne une délibération demandant à l'ONF de procéder à une coupe d'affouage représentant en volume 30 stères multipliées par le nombre de membre de la section. Cette coupe comprenant à la fois des feuillus et des résineux. Puis déduction faite des frais de verser l'argent aux membres des sections.

L'association va faire un courrier pour préciser sa demande.

Une réunion avec le sujet à l'ordre du jour étant organisée par la Sous-Préfecture le 26 avril, le conseil prendra sa décision au cours d'une prochaine réunion.

- Station d'épuration : Mme NUNES et M. FOULHOUX vont faire le tour des maisons branchées sur l'assainissement collectif pour rappeler les consignes d'utilisation : interdiction des lingettes, des serviettes hygiéniques, des tampons...
- Salle des fêtes : un micro-ondes et des verres vont être achetés.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 21 heures 40.

Affiché à la porte de la Mairie, le 30 mars 2018.

Le Maire,



Paul POUGET-CHABROLLE.